



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de lycéens français à l'étranger évincés par Parcoursup

Question écrite n° 41589

Texte de la question

M. Meyer Habib attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation de lycéens français établis à l'étranger évincés par la plateforme Parcoursup. Seuls 48 % des candidats français ayant suivi leur scolarité dans un système étranger ont obtenu un de leurs vœux sur la plate-forme d'affectation dans l'enseignement supérieur contre 89 % des candidats scolarisés en France ou dans un lycée français géré par le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). L'incompréhension est grande pour ces lycéens qui ont l'avantage de suivre leur cursus à l'étranger, ce qui est pourtant un atout de taille. Des élèves parfois brillantissimes sont obligés d'aller s'expatrier et de renoncer à venir étudier en France. Certains élèves dénoncent notamment le fait que la plateforme ne soit pas adaptée à leur cursus, qui diffère forcément de celui d'un élève dans un lycée en France. En d'autres termes, Parcoursup ne reconnaît toujours pas l'excellence des filières d'enseignement à l'étranger et laisse sur le carreau plusieurs élèves. À ce titre, il souhaite connaître le bilan précis du nombre de lycéens français établis à l'étranger qui n'ont à ce jour toujours pas obtenu de propositions de formations par la plateforme et quelles pistes de réflexion sont menées par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour pallier ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Meyer Habib](#)

Circonscription : Français établis hors de France (8^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41589

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7276

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)